



Republic of Liberia  
NATIONAL FISHERIES AND AQUACULTURE AUTHORITY (NaFAA)

P. O. Box 1384  
Bushrod Island, Monrovia, Liberia



Office of the Director General

Email: emglassco@nafaa.gov.lr

RL/NaFAA/DG/L-001/'25

le 6 janvier 2025

Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI)  
Attn : M. Paul de Bruyn, Secrétaire exécutif  
Le Chantier Mall (2<sup>nd</sup> floor)  
P.O. Box 1011  
Victoria Mahé, Seychelles

**Objet : Demande de maintien de la participation en qualité de Partie coopérante non-contractante (CNCP)**

M. le Secrétaire exécutif,

L'objectif du présent courrier est de solliciter le maintien de la participation du Liberia en qualité de CNCP à la CTOI. Veuillez noter que la raison pour laquelle nous demandons le maintien de notre participation est due au fait que le Liberia dispose d'un certain nombre de navires de transport et de support qui participent et envisagent de participer à des activités de transbordement dans la zone de la Convention de la CTOI. Conformément à la Résolution 03/02, je vous prie de bien vouloir vous reporter aux informations ci-après :

- a) Données sur les pêcheries historiques dans la zone CTOI, y compris captures nominales, numéro /type de navires, nom des navires de pêche, effort de pêche et zones de pêche :**

Le Liberia dispose de plusieurs navires de transport et de support qui réalisent des activités de transbordement ou envisagent d'exercer ces activités dans la zone de la Convention de la CTOI.

- b) L'ensemble des données que les Parties contractantes sont tenues de soumettre à la CTOI au titre des Résolutions adoptées par la CTOI :**

Le Liberia a soumis et continuera de soumettre les données requises à la CTOI.

- c) Informations détaillées sur la présence de pêche actuelle dans la zone CTOI, nombre de navires et caractéristiques des navires :**

Le Liberia ne dispose pas de navires de pêche dans la zone de la Convention de la CTOI.

**d) Informations sur tout programme de recherche susceptible d'avoir été mené par le Liberia dans la zone CTOI et informations et résultats de cette recherche :**

Le Liberia n'a pas mené de programmes de recherche dans la zone CTOI. Si le Liberia est amené à réaliser des activités de cette nature, les résultats seront communiqués au Secrétariat.

**e) Confirme son engagement à respecter les Mesures de Conservation et de Gestion (MCG) de la Commission :**

Le Liberia s'engage pleinement à coopérer à la mise en œuvre des MCG adoptées par la CTOI et continuera de veiller à ce que ses navires se conforment aux dispositions de la Convention et des MCG de la CTOI.

**f) Informe la CTOI des mesures visant à garantir la conformité des navires immatriculés au Liberia :**

Le Liberia a mis en place des mesures pour garantir la conformité des navires participant à des activités de transbordement. Certaines de ces mesures incluent, mais sans s'y limiter : les exigences en matière de Système de Surveillance des Navires (SSN), l'autorisation de transbordement, la mise en place d'un Centre de Surveillance des Pêches (CSP), l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche INN et des enquêtes sur des allégations d'activités INN ainsi que l'imposition de sanctions.

En conclusion, le Liberia s'engage explicitement, par la présente, à participer à toutes les réunions d'application, techniques et aux réunions de la Commission en conformité avec les normes et procédures de la CTOI.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter la soussignée à l'adresse [transshipment@nafaa.gov.lr](mailto:transshipment@nafaa.gov.lr). Je vous remercie de votre attention.

Cordialement,

Emma Metieh Glassco  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE**